



LIVRET D'ACCUEIL

MAS LE JUNCA

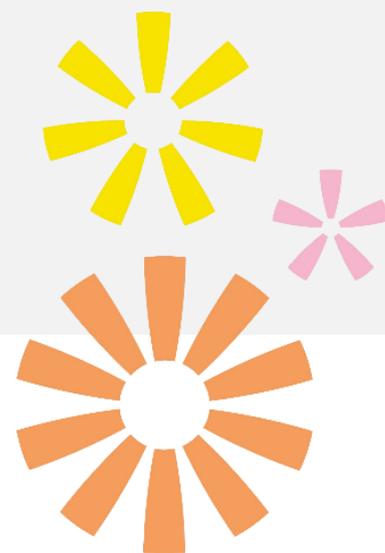
Maison d'Accueil Spécialisé



APAJH

Gironde

- **Bienvenue** à la MAS Le Junca
- L'établissement
- Les **étapes clés** de votre accompagnement
- Les **prestations** proposées
- Votre **participation** et celle de vos proches
- Vos **droits**
- La **facturation**
- **Informations** pratiques



L'APAJH Gironde

L'APAJH Gironde : une association militante et gestionnaire

La Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) le JUNCA est membre du réseau de l'APAJH Gironde, une association pour adultes et jeunes handicapés, elle-même est affiliée à la fédération APAJH qui réunit 92 associations présentes sur le territoire français. Elle œuvre par délégation de service public et regroupe sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de nationalité, des membres actifs, donateurs ou bienfaiteurs ainsi que des membres honoraires : des personnes en situation de handicap, leurs parents et leurs familles et plus généralement toutes les personnes, associations ou organismes qui souhaitent agir en faveur des personnes en situation de handicap.

La gouvernance de l'association est composée de membres élus par son Assemblée générale.

L'APAJH Gironde en quelques chiffres

4 500 personnes accompagnées

750 professionnels

32 établissements et services

Laïcité

Citoyenneté

Solidaire

Nos valeurs

Bienvenue à la MAS Le Junca

Madame, Monsieur,

Ce livret qui vient de vous être remis est destiné à vous permettre de mieux connaître à la fois la Maison d'Accueil Spécialisée ainsi que l'étendue de vos droits et devoirs.

La Maison d'Accueil Spécialisée est engagée dans un processus continu d'amélioration de son offre de service mettant la personne accueillie au centre de ses préoccupations.

L'équipe pluridisciplinaire de l'établissement s'attachera à travailler de concert avec vous et vos proches afin de vous proposer des accompagnements correspondant au mieux à vos attentes et vos besoins.

Votre opinion est précieuse, toutes vos observations seront utiles pour maintenir la qualité des prestations que nous avons à cœur de vous offrir.

Au nom de l'établissement et de l'ensemble des professionnels, je vous remercie de la confiance que vous nous accordez et vous souhaite la bienvenue dans votre nouveau lieu de vie.

Direction de la MAS Le Junca

L'établissement

La Maison d'Accueil Spécialisé Le Junca assure l'accompagnement de **66 personnes adultes** en situation de polyhandicap ou cérébro-lésées.

Elle propose **61 places en internat dont 2 places d'accueil temporaire et 5 places d'accueil de jour**.

Une équipe mobile Polyhandicap adossée à la MAS accompagne par ailleurs entre 10 à 15 personnes en file active. (cf. plaquette dédiée)

C'est un établissement financé par l'assurance maladie, par le biais de l'Agence Régionale de Santé.

L'établissement est installé sur la commune de Villenave d'Ornon, au sein de Bordeaux Métropole.

Au sein d'un parc arboré, les lieux de vie, les espaces d'activités et les bâtiments techniques représentent une surface approximative de 3000 m².

Dans les pavillons d'hébergement, les chambres individuelles sont réparties autour d'une grande pièce de vie. Le concept de pavillon privilégie une organisation à taille humaine.

Les personnes en accueil de jour bénéficient d'un espace spécifique au sein d'un pavillon dédié. Les autres résidents peuvent dans la journée y bénéficier des activités proposées.



Dans une démarche d'amélioration constante de la qualité de son offre de service, l'établissement est engagé dans la démarche de la certification Cap Handéo « Services et établissements Polyhandicap » afin de garantir aux personnes et à leur famille un accompagnement spécifique répondant à leurs attentes, besoins, compétences et habitudes de vie.

Les étapes clés

1. La demande d'admission

L'entrée à la MAS Le Junca est conditionnée par une notification d'orientation en Maison d'Accueil Spécialisée délivrée par la MDPH. Un dossier d'admission peut ensuite être retiré auprès du secrétariat de l'établissement.

Une fois complété et assorti de toutes les pièces jointes, ce dossier est étudié en commission.

Une rencontre pourra être proposée et s'il est confirmé que votre profil correspond aux missions de l'établissement, la possibilité d'admission pourra être définitivement prononcée. Si aucune place n'est disponible sur le moment, une proposition pourra être faite d'inscription sur liste d'attente.

Si votre profil ne correspond pas aux prestations proposées par l'établissement, une réponse étayée sera faite, avec redirection vers d'autres établissements le cas échéant.



2. Admission et accueil

Lorsque l'admission est prononcée et effective, plusieurs rencontres vous sont proposées ainsi qu'à vos représentants légaux.

Ces rencontres ont plusieurs objectifs :

- * Faire une visite complète de l'établissement et présenter de façon détaillée son fonctionnement et les prestations proposées,
- * Remettre les différents documents administratifs nécessaires : contrat de séjour, charte des droits et libertés de la personne accueillie, règlement de fonctionnement, etc.,
- * Identifier avec vous et vos proches vos besoins, vos habitudes de vie, vos centres d'intérêts, vos spécificités en matière de communication, d'alimentation, etc, afin de proposer un accompagnement le plus adapté possible dès votre arrivée,

Une période de transition sera ensuite proposée, dont les modalités seront définies avec vous et votre entourage.

3. L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé

Dans les six mois suivant l'admission, les équipes de l'établissement s'attacheront à évaluer plus finement vos besoins, et à recueillir vos attentes, si possible, ainsi que celles de votre entourage.

Cela sera fait tant sur le plan des soins médicaux que concernant le volet psycho éducatif (communication, sensorialité, interactions sociales, apprentissages...).

Le projet personnalisé, qui structurera plus précisément les accompagnements proposés, sera alors élaboré conjointement et définira les principaux axes de l'accompagnement. Celui-ci est rediscuté et réévalué avec vous et votre entourage chaque fois que cela semble nécessaire.



Le **projet personnalisé** est un document élaboré en fonction de vos souhaits et ceux de vos proches, ainsi que des évaluations et observations de l'équipe pluridisciplinaire. Il fait l'objet d'un **bilan partagé** chaque année. Il est réactualisé en fonction de votre évolution.

Le **contrat de séjour** est un document établi entre la MAS Le Junca et vous qui définit les conditions dans lesquelles vous êtes accompagné.

Votre présence est importante lors des diverses rencontres organisées car **vous avez un rôle actif dans toutes les décisions qui vous concernent.**

Renoncement et arrêt de l'accompagnement

Votre accueil est conditionné par la durée de validité de votre notification MDPH. Il convient d'en demander le renouvellement lorsque l'échéance précisée sur cette notification approche.

A tout moment, vous pouvez, ainsi que votre représentant légal, demander la fin de votre accompagnement au sein de l'établissement. Dans ce cadre, un délai d'un mois devra être respecté, conformément aux conditions indiquées dans le règlement de fonctionnement.

Les prestations

Les prestations proposées par l'établissement s'articulent autour de plusieurs champs.

Les prestations hôtelières

Vous bénéficiez d'une **chambre individuelle ou double selon le pavillon**.

L'établissement assure la restauration selon les modalités spécifiques à chacun (régime, texture, allergies...). La préparation se fait sur place par une société extérieure. Les repas sont pris sur le pavillon d'appartenance.

Le linge de table, de toilette et les draps sont fournis et entretenus par un prestataire extérieur. Le linge personnel peut soit être entretenu par notre prestataire extérieur soit par votre entourage.

L'ensemble des locaux et espaces collectifs vous est accessible, en intérieur comme à l'extérieur. Ces espaces sont aménagés de sorte à favoriser leur libre accès.

Les prestations médicales et de rééducation

L'équipe médicale et paramédicale de l'établissement s'attache à mettre en œuvre l'ensemble des prestations nécessaires au suivi de votre santé.

Ce suivi de santé s'articule autour de différents éléments :

- ✿ Soins du quotidien dispensés par les équipes de proximité (aide soignants, accompagnants éducatifs et sociaux) ainsi que l'équipe infirmière.
- ✿ Soins médicaux plus poussés selon votre état de santé.
- ✿ Organisation et suivi des rendez-vous médicaux nécessaires.
- ✿ Actions de prévention et accompagnement à l'habitué aux soins, si nécessaire.
- ✿ Mise en place d'accompagnements de rééducation, si nécessaire.

Ces prestations sont proposées par les professionnels de la structure, ou en lien avec nos partenaires extérieurs. En effet, l'établissement s'attache à créer un réseau médical de qualité et adapté à vos besoins. Ainsi, un certain nombre de spécialistes ou structures partenaires peuvent intervenir sur l'établissement ou vous recevoir dans leur cabinet et ce dans différents domaines : neurologie, gastro entérologie, soins dentaires, dermatologie, examens complémentaires...

Vous gardez le libre choix de votre médecin traitant.

Les accompagnements psycho éducatifs

Par le biais des prestations psycho éducatives, les équipes de l'établissement cherchent, à la lumière de l'évaluation des besoins et compétences, à travailler différents volets : communication, sensorialité, interactions sociales, autonomie, capacités cognitives, régulation des émotions, etc

La définition et la mise en œuvre de ces accompagnements s'appuient sur les approches et outils recommandés par la Haute Autorité de Santé. Ces outils et modalités d'accompagnement sont travaillés conjointement avec votre accord ainsi que celui de votre entourage.

La vie sociale et les loisirs

L'établissement s'attache à proposer des accompagnements à la vie sociale et culturelle et aux loisirs dans une logique d'inclusion. Des partenariats actifs sont développés afin de proposer une palette d'activités adaptées à vos centres d'intérêt et vos souhaits, que ce soit au sein de l'établissement ou en extérieur. Le cas échéant, l'accès aux modalités d'exercice du culte de votre choix pourra être organisé.

Des partenaires extérieurs interviennent ainsi régulièrement sur l'établissement, et vous profitez de sorties régulières, que ce soit pour des temps ponctuels, des sorties sur la journée, des séjours de vacances...

Votre famille et vos amis sont les bienvenus et peuvent vous rendre visite à tout moment, après information et organisation auprès du secrétariat de l'établissement (cf. plus loin).

Les compétences et le plateau technique

Les équipes de l'établissement sont organisées en plusieurs pôles :

✿ Le pôle administratif

Il compte une équipe d'encadrement, une assistante RH et une secrétaire d'accueil référente des résidents, qui sera l'interlocutrice privilégiée concernant les éléments administratifs.

✿ Le pôle psycho éducatif

Il compte un psychologue, deux coordinateurs de projet et une équipe d'appui, pour la mise en œuvre de votre projet personnalisé, ainsi que de vos activités et vos plans d'apprentissages.

✿ Le pôle médical et paramédical

Il compte plusieurs professionnels garantissant la mise en œuvre et le suivi des accompagnements :

- Le médecin de l'établissement, présent plusieurs jours par semaine et ayant la responsabilité du suivi de santé
- Une équipe infirmière de qui coordonne le projet de soin
- Des professionnels paramédicaux : ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste...

✿ Les équipes de proximité

Elles sont composées d'aide soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux. Ces professionnels assurent les accompagnements du quotidien et participent aux différents temps, ateliers etc.

✿ Les équipes logistiques

Elles sont composées des agents de service intérieur, des ouvriers d'entretien ainsi que de l'équipe de la lingerie. Un prestataire externe assure les prestations de restauration au sein des cuisines internes de l'établissement.

Votre
participation
et celle de
vos proches

Le conseil de la vie sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale est un groupe de **personnes élues** parmi les personnes accompagnées ou leurs représentants, les professionnels et les membres de l'association. Il permet de **participer concrètement** à la vie de l'établissement, en faisant des propositions d'améliorations sur l'organisation de la vie quotidienne, l'animation, les activités de l'établissement, le règlement de fonctionnement et les projets.

Chaque personne accueillie peut se présenter pour être élue membre du CVS et représenter l'ensemble des personnes accompagnées. Sur la MAS, des représentants des familles participent également au CVS. Le CVS se réunit **au moins 3 fois par an** et est renouvelé tous les 3 ans.

La démarche de projet personnalisé

Comme mentionné plus haut, votre projet personnalisé et les accompagnements proposés sont élaborés en concertation avec vous et vos proches. Des temps d'échanges réguliers vous seront proposés autour de la mise en œuvre du projet et des accompagnements.

Cela permet également la **cohérence** et la **continuité** entre les accompagnements proposés à la MAS, la vie à domicile, et la construction de repères communs.

Par ailleurs, l'ensemble des professionnels ainsi que l'équipe de Direction reste à votre disposition pour **toute question** ou **tout échange** que vous souhaiteriez.

L'enquête de satisfaction annuelle

La MAS Le Junca met tout en œuvre pour offrir un accompagnement personnalisé et adapté. Afin d'évaluer la qualité des prestations proposées, il est important de recueillir votre avis. C'est pourquoi chaque année la MAS réalise une enquête de satisfaction.

Les réponses obtenues permettent de mieux comprendre vos attentes et vos besoins et d'adapter l'accompagnement en conséquence. Les résultats de l'enquête de satisfaction sont utilisés pour améliorer la qualité des prestations proposées, mais aussi pour mettre en place de nouvelles actions en fonction des besoins exprimés.

L'enquête de satisfaction est un outil essentiel pour la MAS car elle permet de mesurer la qualité des prestations proposées et la relation entre les professionnels et les personnes aidées.

La vie de l'établissement

La participation des familles est recherchée par l'établissement, et ce aussi bien dans le cadre de votre suivi individuel que dans le cadre de temps et d'échanges collectifs.

Les retours des familles sont essentiels concernant leur niveau d'information, les accompagnements proposés, l'organisation de l'établissement, etc. Cela nous permet de faire évoluer les outils et le fonctionnement de façon régulière dans un **objectif d'amélioration** continue.

L'établissement s'attache pour cela à recueillir régulièrement l'avis des familles et des proches, notamment par le biais d'une enquête de satisfaction ainsi que des temps d'échanges individuels lors des rendez-vous de restitution du projet personnalisé.

Régulièrement, des **temps festifs** et **occasions conviviales** d'échange sont proposés aux familles.



Vos droits

Le traitement de vos données personnelles

Chaque personne accompagnée à l'APAJH Gironde a un dossier qui rassemble des informations : administratives, du quotidien, médicales, éducatives (dont le projet personnalisé). Ce dossier permet aux professionnels de mieux vous connaître tout au long de votre parcours. Ce dossier est présent dans le logiciel informatique IMAGO ainsi que sur différents documents informatisés d'accompagnement. Les professionnels ne recueillent que les informations nécessaires et pertinentes à votre accompagnement ; ces informations restent confidentielles et sont partagées uniquement avec les personnes ou partenaires le nécessitant dans le cadre de votre accompagnement.

Si vous quittez la MAS, ce dossier vous sera remis. L'établissement conservera ces données, de façon confidentielle, pendant la durée prévue par la réglementation.

Si vous souhaitez consulter votre dossier, il vous est accessible sur demande écrite auprès de la direction de l'établissement. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez demander la rectification ou la suppression des données qui vous concernent, en adressant votre demande à la direction de l'établissement.

En cas de réclamation, vous pouvez joindre le délégué à la protection des données de l'APAJH Gironde à l'adresse suivante : dpo@apajh33.fr

La personne de confiance

Tout citoyen adulte a le droit de choisir une personne de confiance. La personne de confiance vous aide à connaître et à comprendre vos droits, et vous aide à exprimer vos choix. Elle est votre porte-parole, par exemple lors de votre projet personnalisé ou lors de vos rendez-vous médicaux.

Vous pouvez choisir votre personne de confiance parmi vos proches, un ami ou un membre de la famille, et la signaler à l'établissement. **Un formulaire pour sa désignation est joint en annexe.**

La possibilité de formuler des réclamations

Si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés, ou si vous n'êtes pas d'accord avec une décision concernant votre accompagnement, vous pouvez contacter la direction de l'établissement à l'oral ou à l'écrit.

Si vous souhaitez porter réclamation auprès de la direction, vous pouvez vous adresser à un membre de l'équipe de direction. Une fiche de réclamation est également à votre disposition sur simple demande auprès du secrétariat. Par ailleurs, la procédure relative à la transmission et au traitement de ces réclamations est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Recours à une personne qualifiée :

Si vous considérez au cours de votre séjour qu'après avoir tenté de faire valoir vos droits ou libertés, vous n'avez pas obtenu satisfaction, il vous est possible de faire appel à une **personne qualifiée**, chargée de vous accompagner **gratuitement** dans vos démarches. La mission des personnes qualifiées est d'aider les personnes accueillies à faire valoir leurs droits au sein de l'établissement.

Ces personnes sont identifiées par les autorités administratives. Pour la Gironde, la liste de ces personnes est disponible sur le site de l'ARS ainsi que celui du Département. La liste est affichée dans le hall d'entrée de la MAS.

Les absences

Il vous est tout à fait possible de quitter la MAS sur de courtes périodes.

En cas d'absences prévisibles (retour en famille, vacances...), et pour garantir une organisation optimale, il vous est demandé de prévenir la MAS au plus tôt.

En cas d'hospitalisation ou de maladie, nous vous remercions de fournir un certificat médical à l'établissement pour justifier votre absence.

Bienveillance et prévention du risque de maltraitance

Les accompagnements proposés par la MAS Le Junca s'inscrivent dans le cadre des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles émises par la Haute Autorité de Santé. Ces recommandations garantissent le respect des droits des personnes accompagnées, de leur choix et de leur dignité.

L'APAJH Gironde sensibilise et forme régulièrement les professionnels à la bienveillance ainsi qu'à la prévention de la maltraitance, par des actions de formation et des séances de réflexion et d'échanges.

Si vous avez des questions sur le sujet ou si vous êtes victime ou témoin d'actes de maltraitance, vous pouvez appeler le numéro mis en place par l'Etat, le **3977**, accessible gratuitement du lundi au vendredi, de 9h à 19h.



La facturation

Pour les résidents en hébergement :

Une participation reste à charge du résident à hauteur du forfait journalier fixé par l'Agence Régionale de Santé au 1er janvier de chaque année. Celui-ci est facturé au réel, à la fin de chaque mois. Cette somme peut être prise en charge intégralement si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle (CMU-C) ou d'une complémentaire santé prenant en charge ce type de prestation.

Le forfait est déduit en cas d'hospitalisation ou d'absence de l'établissement de plus de 11 heures d'affilée. L'établissement applique la garantie du maintien du minimum de ressources fixé à 30% de l'Allocation Adulte Handicapé après règlement du forfait journalier (article 334-1 du Code de l'Action Sociale et des Famille)

Pour les résidents en accueil de jour :

Il n'y a pas de frais complémentaires. Les transports sont pris en charge par l'établissement.

Informations pratiques

Les jours d'ouverture

La MAS Le Junca est un établissement en **fonctionnement continu**. Les équipes sont présentes tous les jours, toute l'année, 24 heures sur 24, pour assurer votre confort et votre sécurité.

Si vous venez en **accueil de jour**, les horaires sont du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Le secrétariat et l'administration sont ouverts du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h à 17h.

Les visites

Vos parents, vos amis sont les bienvenus !

Afin de faciliter l'organisation de leur visite, il leur est demandé de :

- **Prévenir** le secrétariat de l'établissement et anticiper l'organisation de leur visite
- **Se présenter** à l'accueil lors de leur visite
- **Quitter** la chambre lors de soins ou de visites médicales
- **Ne pas apporter** de boissons alcoolisées, médicaments ou alimentation sans accord d'un membre de la direction
- **Ne pas fumer** ou vapoter à l'intérieur des locaux

Assurance

L'établissement a souscrit les assurances nécessaires à ses activités.

De votre côté, il est nécessaire de fournir à la MAS **l'attestation de votre assurance responsabilité civile chaque année.**

Contacts utiles

Maison Départementale des Personnes Handicapées

1 Esplanade Charles de Gaulle

33074 Bordeaux

Tél. : 05 56 99 66 99

www.mdph33.fr

Sécurité Sociale

Tél. : 0 811 70 36 46

www.ameli.fr

Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Gironde

3 place Saint Michel – 33192 La Réole

Tél. : 05 56 61 53 10

Agence Régionale de Santé

103 bis rue Belleville - CS 91704 33063

Bordeaux Cedex

Tél : 09 69 37 00 33

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Annexes au livret d'accueil

- ✿ Le règlement de fonctionnement
- ✿ Le contrat de séjour
- ✿ La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- ✿ Déclaration personne de confiance
- ✿ Information sur les directives anticipées

Maison d'Accueil Spécialisé

1 Chemin des Cressonnières – 33140 Villenave d'Ornon

05 56 87 47 44 – accueil.junca@apajh33.fr



Siège de l'association :

272, boulevard du Président Wilson

CS 11 953 – 33076 Bordeaux Cedex

Tel : 05 56 01 42 90 – siege@apajh33.fr

www.apajh33.fr